

Filière Enseignement primaire (BP)

Suivi de stage

Diplôme additionnel
Arts visuels et activités créatrices techniques

Haute école pédagogique du canton de Vaud

Document à l'usage des étudiant·e·s BP,
des praticiens formateurs et praticiennes formatrices (PraFos)
et des enseignant·e·s HEP

Table des matières

Buts généraux _____	page 4
Contacts _____	page 4
Déroulement de la formation pratique _____	page 4
Consigne de stage _____	page 4
Evaluation et certification _____	page 5
Tableau pour la planification de la séquence _____	page 6
Annonce de visite _____	page 7
Visites effectuées dans le cadre du diplôme additionnel _____	page 8
Echelles descriptives relatives au stage de diplôme additionnel _____	page 9

Buts généraux

La formation à un diplôme additionnel comprend une partie de formation didactique (9 crédits ECTS) et une partie de formation pratique (4 crédits ECTS). Elle permet à l'enseignant·e de se former à une discipline non retenue en formation initiale.

Le présent document présente les modalités de suivi et de certification de la formation pratique.

Contacts

Pour toutes les démarches décrites, les différents acteurs et actrices de la formation pratique voudront bien s'adresser à :

Pour les étudiant·e·s et les enseignant·e·s HEP :

HEP Vaud
Service académique
Avenue de Cour 33 – CP
1014 Lausanne
etudiants-bp@hepl.ch

Pour les PraFos et les directions d'établissements :

HEP Vaud
Centre de soutien à la formation pratique en Établissement (CefopÉ)
Avenue de Cour 33 – CP
1014 Lausanne
stages@hepl.ch

Déroulement de la formation pratique

La formation pratique en stage correspond à un stage professionnel accompli en tant qu'enseignant·e stagiaire et représente 4 crédits ECTS. Il correspond à un minimum de 2 périodes par semaine dans la discipline visée par le diplôme.

Consigne de stage

Les consignes de stages visent le développement de compétences par une alternance intégrative entre formation à la HEP et formation en stage. Les consignes sont données par les enseignant·e·s HEP. Elles sont en lien avec les modules de formation didactique faisant partie du plan d'études. L'étudiant·e prend connaissance de ces consignes et les met en oeuvre. En cas de problème de compréhension, l'étudiant·e peut s'adresser au responsable du module concerné.

La consigne relative aux modules de didactique (BP32 et BP62) se trouve dans le portail étudiant sous [Consignes de stages](#).

Evaluation et certification

La formation pratique en stage, dans le cadre d'un diplôme additionnel, est placée sous la responsabilité d'un·e PraFo durant toute l'année. Le ou la PraFo effectue au moins deux visites par semestre dans la classe de l'étudiant·e, dans la discipline concernée uniquement. A chaque semestre, l'étudiant·e reçoit au moins une visite par un·e didacticien·ne de la discipline concernée, membre du corps enseignant de la HEP.

Toutes les visites effectuées par une personne extérieure à l'établissement de stage sont annoncées, au moins trois jours à l'avance, à la direction de l'établissement au moyen du formulaire ad hoc fourni à la fin du présent document. Tout enregistrement vidéo et/ou audio est annoncé à la direction de l'établissement et fait l'objet d'un accord écrit de la part de l'étudiant·e, ainsi que de la part des parents et des élèves concernés (selon la procédure en vigueur dans les établissements).

La formation pratique en stage est certifiée par un jury composé du ou de la PraFo ayant suivi l'étudiant·e et du ou de la didacticien·ne de la discipline concernée ayant effectué la ou les visites.

L'évaluation est basée sur les échelles descriptives (voir p. 9). La certification prend la forme d'un bilan certificatif en ligne.

Dans le cas où aucun PraFo n'a pu être désigné, la certification repose sur le rapport de visite du ou de la didacticien·ne. Si le ou la didacticien·ne envisage une évaluation insuffisante du stage, il ou elle sollicite impérativement un ou une autre didacticien·ne de sa discipline ou de son UER, membre du corps enseignant de la HEP, pour une visite et un second avis. Un jury certificatif est alors convoqué pour se prononcer sur la réussite du stage.

A tout moment du stage, mais de préférence avant les vacances scolaires d'octobre (pour le semestre d'automne) et les vacances de Pâques (pour le semestre de printemps), chacun des partenaires concernés (étudiant·e, PraFo, enseignant·e HEP ayant effectué une visite, direction de l'établissement) peut demander la tenue d'une conférence d'évaluation intermédiaire du stage, notamment en cas d'insuffisance qui pourrait conduire à la note F. Dans ce cas, les rapports de visite et du suivi formatif sont transmis à la HEP.

La conférence d'évaluation intermédiaire est compétente pour proposer diverses mesures de remédiation, notamment sous la forme d'un encadrement renforcé de l'étudiant·e. Ces mesures sont discutées et décidées en présence de l'étudiant·e. En principe, aucune décision certificative n'est prise lors d'une conférence d'évaluation intermédiaire.

Si les mesures de remédiation décidées lors d'une conférence d'évaluation intermédiaire s'avèrent non suivies de progrès marquants, un jury certificatif est alors convoqué. Celui-ci se prononce en l'absence de l'étudiant·e.

Sauf cas exceptionnel, aucun jury certificatif n'est convoqué s'il n'y a pas eu de séance intermédiaire auparavant. Le jury certificatif est composé des PraFos et des membres du corps enseignant de la HEP. La décision de ne pas certifier le stage professionnel est de la compétence du Comité de direction de la HEP, sur préavis du jury certificatif. L'étudiant·e a alors la possibilité d'effectuer une prolongation de son stage professionnel.

Un renoncement à une possibilité de prolongation ou un échec constaté au terme de celle-ci entraîne l'échec définitif de la formation. Cette décision est alors confirmée à l'étudiant·e par le Comité de direction de la HEP.

Tableau pour la planification de la séquence

Nom et prénom du ou de la participant·e _____ P _____

Public visé _____

Objectifs d'apprentissage communicatifs _____

Objectifs spécifiques L'élève est capable de...	Activités des élèves (brève description)	Activités de l'enseignant·e (brève description)
Formes de travail	Ressources/Matériel	Temps

Annonce de visite

Document à l'usage des enseignant·e·s HEP effectuant une visite de stage

A la direction de/du

UER* : _____ Lausanne, le _____

Enseignant·e : _____

E-mail : _____

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Par la présente, je vous annonce que je compte effectuer, s'il n'y a pas d'empêchement, la visite suivante :

Enseignant·e
stagiaire : _____

Date : _____

Heure : _____

Classe : _____

Salle : _____

Discipline(s) : _____

Vous autorisez l'enregistrement audio-vidéo (tracer la mention inutile) d'une leçon dans votre établissement dans le cadre de la formation pédagogique de l'étudiant·e.
Cet enregistrement pourra être utilisé à des fins de formation avec l'accord écrit de l'étudiant·e.

Si, à l'occasion de mon passage dans votre établissement, vous souhaitez vous entretenir avec moi ou me signaler des problèmes particuliers, je suis volontiers à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Remarque(s) éventuelle(s) : _____

Visites effectuées dans le cadre du diplôme additionnel

Tableau à compléter par la praticienne formatrice ou le praticien formateur (minimum 2 visites par semestre)		
Date	Classe visitée	Discipline enseignée

Echelles descriptives relatives au stage de diplôme additionnel

Les échelles suivantes font l'objet d'une évaluation certificative en fin de stage dans le cadre d'un diplôme additionnel :

E1	L'étudiant·e maîtrise les contenus enseignés.	Compétence 1
E2	L'étudiant·e planifie son enseignement de manière structurée.	C. 4 et 7
E3	L'étudiant·e conduit son enseignement en guidant les élèves vers des apprentissages significatifs.	C. 4 et 7
E4	L'étudiant·e fournit aux élèves des rétroactions pertinentes.	C. 5
E5	Les évaluations sommatives des apprentissages des élèves sont pertinentes et cohérentes en regard des éléments prescrits et de l'enseignement.	C. 5
E6	L'étudiant·e crée des conditions de travail favorables aux apprentissages et à la socialisation de tous les élèves.	C. 6 et 7
E7	Les outils pour l'enseignement (tableaux, TICE, moyens d'enseignement, cahiers, fiches...) sont utilisés à bon escient relativement aux apprentissages visés.	C. 8
E9	Les interventions orales de l'étudiant·e et ses messages écrits sont pertinents pour son enseignement et pour la communication avec ses divers partenaires scolaires.	C. 11
E10	L'étudiant·e s'engage dans la profession et dans les relations avec autrui en accord avec les cadres réglementaires, déontologiques et éthiques.	C. 3

Pour plus d'informations, merci de vous référer au document [Evaluation du stage de 3^e année.](#)